



Observatoire sur les *S*ystèmes d'*I*nformation les *R*éseaux et les *I*nforoutes au *S*énégal

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au
Sénégal**

n°77 décembre 2005

Sommaire

Editorial

Des avancées mais il reste encore beaucoup à faire

Actualités

Nafissatou Dia Diouf publie deux ouvrages sur les TIC destinés aux enfants
Lancement du nouveau site de l'Université du Sahel réalisé avec l'appui de DFI
CATIA organise un atelier de formation sur les politiques TIC destinée aux médias
LP, le magazine en ligne de la pharmacie
L'As, nouveau quotidien en ligne
Le site Web d'Osiris et Batik se portent bien
L'UEMOA se dote d'une réglementation commune des télécommunications

Politique

Série de décrets précisant les conditions d'exploitation des réseaux de télécommunications
L'ART transformée en une Agence de régulation des télécommunications et des postes
Le Conseil national de régulation de l'audiovisuel remplace le Haut conseil de l'audiovisuel
L'ART enjoint Sentel de rectifier sa campagne de publicité télévisée

Infrastructures et services

Sonatel Mobiles lance une plate forme de services à valeur ajoutée
La Banque sénégal-tunisienne lance un service d'information de ses clients par SMS
Après Tigo, Alizé annonce la mise en service du GPRS

Projets

L'UCAD envisage de faire passer sa liaison Internet à 45 Mbps
L'ESMT recherche un cabinet pour élaborer un plan stratégique de repositionnement

Rendez-vous

Africa Source II (8-15 janvier 2006 Kalangala, Ouganda)

Editorial

Des avancées mais il reste encore beaucoup à faire

Alors que l'année 2005 vient de s'achever quel bilan dresser en matière de technologies de l'information et de la communication et au delà de construction de la Société de l'information ? D'emblée, nous dirons que des progrès importants ont été accomplis mais il reste beaucoup à faire. Sur un plan général, le gouvernement a enfin publié la lettre de politique sectorielle des télécommunications attendue par les uns et les autres suite à la libéralisation totale du marché. Sa publication a été accompagnée de l'annonce d'un appel d'offres pour une licence globale de télécommunications, dont le lancement est prévu pour janvier 2006. Cependant, l'incertitude prévaut toujours quant aux intentions de l'Etat au sujet de sa participation dans le capital de la Sonatel dont on ne sait pas si elle sera maintenue, réduite ou bien supprimée. L'ART, secouée par le limogeage de son Directeur général, a traversé une passe difficile mais a vu ses compétences étendues avec sa transformation en une Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). A l'heure de la convergence des technologies, on aurait cependant pu profiter de l'occasion pour créer un organe chargé de la régulation globale du secteur des TIC, à l'image de l'Independent Communications Authority of South Africa (ICASA), plutôt que de créer, aux côtés de l'ARTP, le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA). Sous l'impulsion de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), un intranet gouvernemental a été créé, concrétisant ainsi un projet évoqué dans les années 90 et dont on a jamais vu le moindre début de réalisation à savoir le Réseaux de Communication Administratif Voix et Données ! Un portail présentant les démarches administratives est également en cours de réalisation qui devrait apporter plus de transparence, d'efficacité, de rapidité et une meilleure qualité dans le service rendu aux citoyens. Quatre avant projets de loi portant sur une loi d'orientation sur la société de l'information, la protection des données à caractère personnel, les transactions électroniques et la cybercriminalité ont été élaborés et publiquement discutés permettant ainsi de franchir un pas important vers la mise en conformité de notre législation avec les exigences de la Société de l'information. Sur le plan économique, dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée, la grappe « TIC et téléservices » a accompli un important travail de réflexion qui devrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action afin de donner une nouvelle impulsion au secteur. En matière de services, l'arrivée du GPRS, norme de transition vers l'UMTS, permet désormais aux utilisateurs nomades de se connecter à Internet d'un peu partout. La téléphonie mobile est en progrès constant puisque le nombre d'abonnés frôle désormais le chiffre de 2 millions tandis que la téléphonie fixe progresse lentement avec moins de 300.000 lignes. S'agissant enfin de la lutte contre la fracture numérique, le projet des centres multimédias communautaires (CMC) a démarré et des initiatives du type « un enseignant, un ordinateur » ont vu le jour, mais le Sénégal doit faire plus en menant une politique exemplaire, permettant par exemple de faire de Dakar la ville la plus branchée d'Afrique. Cela implique, l'élaboration d'une stratégie nationale discutée et partagée par les acteurs, le renforcement de la crédibilité de l'ART, l'attribution transparente de la licence globale de télécommunications, le développement de la téléphonie rurale, la création d'un réseau de points d'accès communautaires, la promotion d'opérateurs alternatifs utilisant des technologies novatrices et faciles à déployer (CPL, WiMAX, etc.), la modification de la législation sur les marchés publics afin de permettre l'application du Principe de Genève, etc. Autant de défis qu'il nous faudra savoir relever au cours de l'année 2006 si nous voulons tirer le meilleur profit des opportunités offertes par les TIC et continuer à jouer un rôle leader en Afrique. Bonne et heureuse année 2006 à tous.

**Amadou Top
Président d'Osiris**

Actualités

* Nafissatou Dia Diouf publie deux ouvrages sur les TIC destinés aux enfants

L'écrivain Nafissatou Dia Diouf, âgée de 31 ans, a obtenu la mention spéciale du jury littéraire des cinquièmes Jeux de la Francophonie pour ces deux ouvrages sur les TIC destinés aux enfants et respectivement intitulés « Je découvre l'ordinateur » et « Cytor et Tic Tic naviguent sur la toile ». L'objectif de ces publications est d'amener les jeunes africains, qui souvent n'ont pas la possibilité d'accéder directement à ces outils, à s'intéresser à l'univers de l'informatique. Dans le même esprit, elle envisage de créer un site Web et des cédéroms interactifs toujours destinés aux enfants.

* Lancement du nouveau site de l'Université du Sahel réalisé avec l'appui de DFI

Le 17 décembre 2005, le programme Digital Freedom Initiative (DFI), financé par le gouvernement américain et lancé en mars 2003, a procédé à la Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar (CCIAD), à la présentation du portail de l'Université du Sahel (UNIS). Ce site Web dynamique, offre comme fonctionnalités l'inscription en ligne d'étudiants, une bibliothèque électronique, un forum de discussion et une plateforme de formation à distance.

Université du Sahel : <http://www.unis.sn/>

DFI : <http://www.dfi.sn/>

* CATIA organise un atelier de formation sur les politiques TIC destinée aux médias

La composante 1C « Dialogue politique sur les TIC » du programme CATIA (Catalysing access to ICT in Africa) financé par le Département du Développement International (DFID) du Royaume Uni et d'autres bailleurs de fonds et acteurs (ASDI, CRDI, ACDI, USAID et CISCO) a organisé le 14 décembre 2005 un atelier sur l'implication des médias dans les politiques TIC au Sénégal. A l'issue de cet atelier, les acteurs présents ont notamment mis en avant la nécessité de fédérer les différents réseaux de journalistes spécialisés sur les TIC qui existent actuellement.

CATIA : http://www.catia.ws/?SITE_LANG=fr

* LP, le magazine en ligne de la pharmacie

Fondé en 2003 à Dakar par un pharmacien sénégalais, ce magazine paraît tous les deux mois et est disponible sur abonnement. Après avoir traité uniquement de la pharmacie au Sénégal au cours de sa première année d'existence, il couvre désormais plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre tels le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, la Guinée, le Niger, le Tchad, etc. Le site Web propose l'intégralité des articles parus.

Le magazine de la pharmacie : <http://www.liberation-prolongee.com/>

* L'As, nouveau quotidien en ligne

L'As, le quotidien fondé par Mamadou Thierno Talla et appartenant au groupe 3 M-COMM, est consultable sur le Web. Il rejoint ainsi la liste des quotidiens sénégalais qui sont à la fois disponibles en format papier et en ligne parmi lesquels on peut citer Le Soleil, Sud Quotidien, Wal fadjri, Le Quotidien, l'Observateur, sans parler des hebdomadaires comme l'Espace nouveau (<http://www.lespacenouveau.com/>) et Nouvel Horizon (<http://www.nouvelhorizon-senegal.com/>).

L'As : <http://www.las.sn/>

* Le site Web d'Osiris et Batik se portent bien

Le site Web d'Osiris a désormais atteint sa visite de croisière avec une moyenne de 812 visiteurs par jour. Les rubriques les plus visitées sont celles relatives à la revue de presse en ligne qui permet de faire le point sur l'actualité de la société de l'information au Sénégal, suivie par la bibliothèque électronique qui comporte de plus en plus de travaux académiques réalisés par des étudiants sénégalais et en troisième position la consultation des archives en ligne de Batik. Batik compte actuellement plus de 3000 abonnées à travers le monde.

Osiris : <http://www.osiris.sn/>

* L'UEMOA se dote d'une réglementation commune des télécommunications

La réunion des ministres des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication des états membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), tenue le 2 décembre 2005, a approuvé un ensemble de directives relatives à l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire concernant les communications électroniques, l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur, l'harmonisation du régime applicable aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services, l'interconnexion des réseaux, le service universel et les obligations de performances des réseaux, la tarification des services et l'organisation du cadre général d'une coopération entre les autorités nationales de régulation.

UEMOA : <http://www.ueoma.int/>

Politique

* Série de décrets précisant les conditions d'exploitation des réseaux de télécommunications

Les autorités sénégalaises ont précisé, par la voie de quatre décrets adoptés le 6 décembre 2005, les conditions d'exploitation des services et réseaux de télécommunications ouverts au public. Ainsi, le décret n°2005-1182 du 6 décembre 2005 relatif aux prérogatives et servitudes des exploitants de réseaux de télécommunications ouverts au public permet aux opérateurs d'exécuter des travaux sur le sol ou le sous-sol des chemins publics pour la construction et l'entretien de leurs lignes de télécommunications. Le décret n°2005-1183 du 6 décembre 2005 relatif à l'interconnexion des services et réseaux de télécommunications ouverts au public quant à lui fixe les conditions générales, techniques et financières d'interconnexion des réseaux ainsi que les procédures d'arbitrage des litiges entre les exploitants de réseaux. Le décret n°2005-1184 du 6 décembre 2005 fixant les conditions de fourniture au public de services de télécommunications détermine les conditions de fournitures des services de liaisons louées et précise notamment qu'elles doivent être « fournies dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires » et que ces

offres doivent être publiées dans les catalogues des prix des exploitants de réseaux. Enfin, le décret n°2005-1185 du 6 décembre 2005 fixant les conditions générales d'installation et d'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public précise les conditions de la concurrence, l'égalité de traitement entre les abonnés en matière de tarifs, la nécessité d'une comptabilité analytique de manière à pouvoir déterminer les coûts, produits et résultats des différents réseaux, l'obligation de fournir à l'ART les informations permettant de le contrôle du cahier des charges, le respect de la confidentialité des correspondances et la neutralité du service, le respect des conventions et accords internationaux signés par le Sénégal, les prescriptions exigées par la défense nationale et la sécurité publique ainsi que les prérogatives de l'autorité judiciaire, la contribution à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement, la contribution à la recherche et à la formation en matière de télécommunications, etc.

ART : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

* L'ART transformée en une Agence de régulation des télécommunications et des postes

L'Assemblée nationale a adopté le 21 décembre 2005 la loi n° 31-2005 modifiant le Code des télécommunications qui transforme l'Agence de régulations des télécommunications (ART) en une Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). Le projet de loi modifiant la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des télécommunications et le projet de décret modifiant le décret n°2003-63 du 17 février 2003 fixant les règles d'organisation de l'Agence de régulation des télécommunications avaient été adoptés en conseil des ministres le 1^{er} décembre 2005.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* Le Conseil national de régulation de l'audiovisuel remplace le Haut conseil de l'audiovisuel

L'Assemblée nationale a adopté le 21 décembre 2005 la loi n° 38-2005 portant création du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) remplace le Haut conseil de l'audiovisuel (HCA) qui avait été institué par la loi n° 98-09 du 2 mars 1998. Ayant pour mission de faire respecter les règles de pluralisme, de l'éthique et de la déontologie, le CNRA, contrairement au HCA, est doté de pouvoir de sanctions. Le texte fait notamment obligation aux stations de radio organisant des émissions interactives de disposer d'un équipement technique permettant « d'éviter les dérapages » qui portent atteinte aux institutions ou à l'honneur et à la réputation des personnes.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* L'ART enjoint Sentel de rectifier sa campagne de publicité télévisée

Suite à une requête de la Sonatel, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) a publiée une décision en date du 13 décembre 2005 enjoignant à Sentel, l'opérateur de téléphonie mobile, de rectifier sa campagne publicitaire télévisée dans laquelle il procède à une comparaison entre le mode de facturation à la minute pratiqué par la Sonatel en matière de téléphonie fixe dans les télécentres et son mode de facturation à la seconde utilisé dans les communications mobiles. L'argument avancé par l'ART est que « le fait d'annoncer pour une nouvelle marque de téléphone mobile une tarification à la seconde, et de comparer cette tarification à celle d'un télécentre qui est un réseau fixe n'appliquant pas la même méthode de tarification et dont les coûts ne sont pas les mêmes, est susceptible d'induire le consommateur en erreur sur les tarifs pratiqués, de perturber l'équilibre du marché dès lors que les opérateurs pourraient se mener une bataille économique anarchique conduisant à la désorganisation du marché et, en conséquence, de porter atteinte à la concurrence qui doit

être saine et loyale, conformément aux prescriptions du Code des Télécommunications » et que par ailleurs « le film publicitaire incriminé compare ainsi les tarifs de deux produits qui ne sont pas comparables, en l'occurrence les tarifs du mobile et les tarifs du fixe ».

ART : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

Infrastructures et services

* Sonatel Mobiles lance une plate forme de services à valeur ajoutée

Sonatel Mobiles, filiale de la Sonatel, met désormais à la disposition de ses clients une plate forme de services à valeur ajoutée (SVA) leur permettant de proposer leurs propres produits et services sur téléphone portable. Des sonneries, votes, textes, images, etc. pourront ainsi circuler sur le réseau d'Alizé via un gateway multimédia sécurisé et standardisé.

Sonatel mobiles : <http://www.alize.sn/>

* La Banque sénégal-tunisienne lance un service d'information de ses clients par SMS

La Banque sénégal-tunisienne (BST) vient de lancer un service dénommé « BST Mobile » qui permet à ses clients d'obtenir des informations relatives à leur compte bancaire par SMS. Disponible au Sénégal ou à l'étranger, ce nouveau service est composé d'une partie « Pull », pour le moment uniquement accessible aux abonnés d'Alizé, qui permet d'envoyer des messages pour obtenir la position de son compte, les derniers agios, les taxes de change, une demande de rendez-vous, les mouvements de débit et de crédit ou encore les demandes de code pour accéder au serveur vocal de la Banque. La partie « Push » permet de recevoir des messages envoyés par la Banque et relatifs aux impayés, aux confirmations de rendez-vous, à la disponibilité de chéquier ou de carte bancaire, aux mouvements de débit et de crédit ou encore à des informations diverses.

BST : <http://www.bst.sn/>

* Après Tigo, Alizé annonce la mise en service du GPRS

Après Tigo, Alizé a annoncé, le 22 décembre 2005, le lancement de son service GPRS pour les abonnés de la formule post-payée Téranga. Avec ce système, qui offre des débits de l'ordre de 48 kbps contre 9,6 kbps pour la norme GSM, il est possible de se connecter à Internet via un téléphone portable, un ordinateur portable ou un assistant numérique personnel (PDA) lire son courrier électronique, naviguer sur Internet ou télécharger des fichiers de différentes natures. Durant la phase test qui se déroulera jusqu'au 23 janvier 2006, le service sera gratuit mais l'on ignore encore les tarifs qui seront appliqués au delà de cette période. Les abonnés de la formule Diamono devraient quant à eux bénéficier de ce service à partir du 1^{er} trimestre 2006.

Portail Alizé : <http://www.alizenet.sn/>

Alizé : <http://www.alize.sn/>

Projets

* L'UCAD envisage de faire passer sa liaison Internet à 45 Mbps

Dans une interview accordée au journal Le Soleil, Abdou Salam Sall, Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), a annoncé que le débit de la bande passante de la connexion Internet de l'UCAD passerait bientôt de 2 à 8 Mbps. Dans un second temps, ce débit devrait même être porté à 45 Mbps grâce au soutien d'une fondation américaine. Pour mémoire rappelons que l'UCAD est connectée à Internet depuis 1997 et que c'est elle qui assure la gestion du domaine national « .sn » à travers le NIC Sénégal.

UCAD : <http://www.ucad.sn/>
NIC Sénégal : <http://www.nic.sn/>

* L'ESMT recherche un cabinet pour élaborer un plan stratégique de repositionnement

L'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) située à Dakar (Sénégal), recherche un cabinet pour élaborer un plan stratégique de repositionnement de l'école en centre régional d'enseignement et de recherche sur les TIC pour l'Afrique. Plus d'informations voir l'appel d'offres publiés sur le site de l'ESMT et consultable également sur le site d'Osiris dans la rubrique « Opportunités ».

ESMT : <http://www.esmt.sn/>

Rendez-vous

* Africa Source II (8-15 janvier 2006 Kalangala, Ouganda)

La seconde édition d'Africa Source se déroulera du 8 au 15 janvier 2006 à Kalangala (Ouganda) sur le thème : « Les logiciels libres et de sources ouvertes et les communauté de base ». Cet atelier d'une durée de huit jours vise à renforcer les capacités de ceux qui travaillent avec les ONG sur le continent africain. Cet événement devrait réunir plus d'une centaine de personnes travaillant dans les ONG africaines qui auront l'occasion d'être en contact avec des spécialistes du logiciel libre venus d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie.

Africa source II : <http://www.tacticaltech.org/africasource2>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn
Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, décembre 2005.
